



# Rapport

Date de la séance du CE : 27 août 2025  
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture  
N° d'affaire : 2024.BKD.5101  
Classification : Non classifié

## Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) Rapport annuel 2024 avec comptes annuels 2024 de la HES-SO. Prise de connaissance par le Conseil-exécutif

### Table des matières

1.	Bases légales .....	1
2.	Description de l'affaire .....	1
3.	Rapport annuel 2024 de la HES-SO.....	1
4.	Statistiques 2024 des étudiantes et étudiants de la HES-SO.....	3
5.	Comptes annuels 2024 de la HES-SO .....	3
6.	Proposition .....	4

### 1. Bases légales

- Article 7 de la Convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO ; RSB 439.32-1)

### 2. Description de l'affaire

La Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) est la plus grande HES de Suisse avec plus de 20 000 étudiants. Elle fédère toutes les HES de Suisse romande, à savoir la HES-SO Genève, les hautes écoles spécialisées vaudoises, la HES-SO Valais-Wallis, la HES-SO Fribourg, la Haute Ecole Arc, les hautes écoles conventionnées, ainsi que le domaine HES-SO Master. Les différentes filières d'étude et les recherches se déclinent en six domaines : « Design et Arts visuels », « Économie et Services », « Ingénierie et Architecture », « Musique et Arts de la scène », « Santé » et « Travail social ». Le canton de Berne est partie prenante à la Convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la HES-SO en sa qualité de canton participant, avec les cantons de Jura et de Neuchâtel, à la Haute Ecole Arc.

### 3. Rapport annuel 2024 de la HES-SO

Le rapport annuel de la HES-SO recense les principales activités réalisées par la haute école durant l'année 2024. Le document propose en outre un éventail de statistiques relatives au nombre d'étudiantes et d'étudiants, aux ressources humaines, ainsi qu'aux finances.

Dans le domaine de l'enseignement le rapport informe en particulier sur les innovations suivantes :

- Au niveau de l'offre de filières, un bachelor en cinéma a été créé par l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) et la Haute école d'art et de design de Genève (HEAD). Cette nouvelle filière formera dès 2025 des professionnelles et professionnels polyvalents dans les champs relatifs à la production de contenus cinématographiques, écriture, réalisation, son et image, ou encore montage. Ses diplômées et diplômés disposeront d'une compréhension solide des étapes nécessaires à la création d'un film et pourront appliquer ces connaissances tout en développant une réflexion critique sur leur propre travail et celui des autres. Elles et ils seront également capables de communiquer efficacement sur leurs réalisations auprès de leurs pairs ou du grand public et acquerront l'autonomie nécessaire pour se positionner en tant que professionnelles et professionnels de l'industrie cinématographique.
- La HES-SO et l'Université de Neuchâtel ont fondé en 2022 l'Institut transdisciplinaire de travail social (ITTS). Celui-ci comprend une filière doctorale et un centre de compétences national dédié à la formation et à la recherche en travail social. En 2024, cet institut a été étendu à la Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW).
- L'offre de formation interdisciplinaire (combinaison de plusieurs disciplines afin d'améliorer la compréhension d'un sujet ou d'un problème) et transdisciplinaire (création d'une nouvelle perspective qui transcende les frontières des disciplines existantes) pour le degré Master s'est étoffée. A titre d'illustration, un module intitulé « Vieillir et habiter dans la cité », commun aux domaines de l'architecture, de la santé et du travail social, a été ouvert afin de susciter des réflexions nouvelles sur la vie et le vieillissement dans les quartiers.
- Dans le domaine de la formation continue, la HES-SO a introduit les microcertifications dans son offre. Ces formations courtes certifiantes (c'est-à-dire menant à l'obtention de crédits ECTS) s'adressent à des personnes qui souhaitent développer leurs compétences dans un sujet spécifique et sur une durée courte. On citera par exemple la microcertification sur le thème de la participation de l'enfant dans un contexte de protection (domaine Travail social) ou encore la formation portant sur le management et la gouvernance participatifs dans le domaine de la santé (domaine Economie et services).
- Dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), la HES-SO propose à son personnel des formations portant sur des sujets variés tels que l'intégration bien réfléchi de l'intelligence artificielle dans l'enseignement, l'utilisation de cet outil pour la production et l'évaluation des rapports de fin d'étude, ou encore le développement par les étudiantes et étudiants d'un regard critique concernant l'intelligence artificielle.

Dans le domaine de la recherche appliquée et du développement, cinq subsides ont été attribués par le Fonds National Suisse (FNS) à la HES-SO dans le cadre de l'instrument « Practice-to-Science ». Cet instrument permet d'octroyer des subsides à des spécialistes ayant une expérience pratique avérée et qui souhaitent revenir dans le milieu académique. Ces projets sont prévus pour une durée de trois ans et bénéficient d'un financement de près de 3 millions de francs.

Sur un plan plus global, la HES-SO a mené une enquête au sujet du harcèlement sexuel et sexiste auprès de l'ensemble de la communauté HES-SO. Il en ressort qu'un peu plus d'un quart des personnes s'est senti importuné par des remarques dégradantes et sexistes au cours des douze derniers mois. La majeure partie des cas se produit entre personnes appartenant à

la même catégorie, soit entre étudiantes ou étudiants ainsi qu'entre membres du personnel. Pour lutter contre ce phénomène, la HES-SO déploiera des mesures et renouvellera l'enquête en 2027 afin d'évaluer l'impact de celles-ci.

#### 4. Statistiques 2024 des étudiantes et étudiants de la HES-SO

La partie statistique du rapport contient les chiffres-clés ayant marqué l'année 2024 de la HES-SO :

- La HES-SO totalisait en 2024 20 923 étudiantes et étudiants (20 912 en 2023), dont environ 8 % à la HE-Arc, ce qui en fait la plus petite des cinq hautes écoles régionales de l'entité HES-SO.
- Plus de 50 % des étudiantes et étudiants étaient inscrits dans les domaines d'étude Économie et Services ainsi qu'Ingénierie et Architecture. Le domaine Santé suit avec environ 20 % des effectifs.
- 86,7 % des étudiantes et étudiants étaient inscrits dans une filière de degré bachelor, 12,1 % dans une filière de degré master, tandis que les formations continues totalisaient 1,2 % du corps étudiant.
- Il y avait davantage de femmes (11 024) que d'hommes (9899) dans le corps étudiant. Les femmes restent très majoritaires dans les domaines Santé, Travail social ainsi que Design et Arts visuels, tandis que les hommes le sont dans le domaine Ingénierie et architecture.
- Plus d'un tiers (33,9 %) des étudiantes et étudiants sont détenteurs d'une maturité professionnelle, le reste étant réparti entre la maturité gymnasiale (22,2 %), la maturité spécialisée (18,1 %) et d'autres certificats suisses ou étrangers.

#### 5. Comptes annuels 2024 de la HES-SO

Les comptes 2024 ont été révisés par la société pwc, qui recommande leur approbation. Le Comité gouvernemental a adopté les comptes 2024 lors de sa séance du 26 juin 2025. Ils sont présentés de manière synthétique en page 49 du rapport annuel<sup>1</sup>.

Le tableau ci-dessous présente les principaux chiffres-clés des comptes 2024 en regard du budget :

	Comptes 2024 (en CHF)	Budget 2024 (en CHF)
Charges	581 168 292	579 561 600 **
Financement des sept cantons partenaires à la HES-SO	397 102 600	397 149 700 **
<i>dont canton de Berne<sup>2</sup></i>	<i>10 427 491 *</i>	<i>10 705 152 ***</i>

\* Source : Comptes HE-Arc 2024, rapport de l'organe de révision, page 12

\*\* Source : Reporting HES-SO concernant le budget 2024, page 3

\*\*\* Source : Rapport sur l'autorisation de dépense 2024 (numéro d'affaire 2022.BKD.9987), page 5

<sup>1</sup> La part de chaque canton dans le financement de la HES-SO ne figure pas dans le rapport de la haute école ; ainsi la part du canton de Berne indiquée dans le tableau du présent rapport provient du rapport de l'organe de révision des comptes 2024 de la HE-Arc.

<sup>2</sup> Cette contribution correspond au montant versé à la HES-SO en vertu du modèle financier ; il ne comprend pas le montant versé directement à la HE-Arc au titre des Conditions locales particulières (art. 49 et 51 al. 3 de la Convention intercantonale concernant la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel ; RSB 439.32-2).

## **6. Proposition**

Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport annuel 2024 de la HES-SO accompagné des comptes annuels de la même année.

Pièces jointes

- Rapport annuel 2024 HES-SO